

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 810

24 mars 2015

SOMMAIRE

Ademus S.à r.l.	38838	E K Boutiques S.A.	38834
Alpha Trains TWN S.à r.l.	38851	Elutions Holdings S.à r.l.	38838
Andreasen Accounting Services S.à r.l. ...	38848	Endurance Asset S.à r.l.	38873
Antelope Holdco S.A.	38861	Engelwood Global Services	38846
Argane S.A.	38840	Euronordic Financial Investment S.A.	38838
ATGM S.à r.l.	38840	Exelenz S.à.r.l.	38836
Aureus IP S.A.	38841	Feraud S.A.	38834
Axpro S.à r.l.	38839	Financial Invest Company S.A.	38835
B-15 Capital Partners	38836	Grevlin S.A.	38834
Bakri - Stempel S.à r.l.	38837	GRI 4 Investment Giessen S.à r.l.	38836
Bif Immo	38837	Hair Connection S.à r.l.	38873
BMT International S.A.	38837	Henderson Diversified Growth	38880
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l. ...	38844	JNC-FIAC-FISCA	38835
Bombardier Transportation Financial Ser- vices S.à r.l.	38837	Kakim S.A.	38839
BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l.	38877	LBA Technique S.A.	38835
Candle LuxCo S.à r.l.	38840	Liberty Pharma S.A.	38839
Cartriz Transports, s.à r.l.	38838	Links Bidco S.à r.l. Propco 8	38834
Chancel Holding S.C.A.	38837	Links Bidco S.à r.l. Propco 9	38835
CPIPG Management	38873	Liquid Nutrition S.A.	38839
Dina Bar S.à r.l.	38875	PVML Trust Services	38846
Ecommerce Taxi Middle East Top Holding S.C.Sp	38834	Residenset Holding S.à r.l.	38840
ECommerce Taxi Qatar S.C.Sp	38836	Salomon Werner Hab Privée Group	38873

**E K Boutiques S.A., Société Anonyme,
(anc. Feraud S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.046.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 5 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer CAL Conseil S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.933, dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015026571/12.

(150030930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Grevlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 40.426.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 janvier 2015

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2015026667/13.

(150030487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Ecommerce Taxi Middle East Top Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 189.803.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, Avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Middle East Internet (GP) S.à r.l., a également transféré son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

ECommerce Taxi Middle East Top Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015026575/14.

(150030771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.454.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2015:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 10 février 2015.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015026759/15.

(150030278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Financial Invest Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.730.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Financial Invest Company SA la société Benoy Kartheiser Management Sarl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026624/12.

(150030383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

JNC-FIAC-FISCA, Société Anonyme.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 85.512.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que les actionnaires de la société JNC-FIAC-FISCA SA, RSCL B 85 512, avec son siège social à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, ont décidé de déposer leurs actions anonymes auprès de la société J&N, Cabinet d'expertise comptable S.à.r.l., avec siège social à L- 8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro: RSCL B 164 307

JNC-FIAC-FISCA SA

Référence de publication: 2015026731/13.

(150030181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

LBA Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 23.893.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 février 2015 que:

Le conseil d'administration décide de nommer M. Jean Claude Varconi, né le 4 août 1938 à Longwy (France), demeurant à L-4831 Rodange, 161, route de Longwy en tant qu'administrateur-délégué de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019. Pouvoir lui est donné d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015026770/14.

(150030311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.497.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2015:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 10 février 2015.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015026760/15.

(150030348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

B-15 Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B-15 Capital Partners S.A.

Référence de publication: 2015027205/10.

(150031117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

GRI 4 Investment Giessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.205.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 30 janvier 2015, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026668/13.

(150030510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

ECommerce Taxi Qatar S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 189.804.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, Avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Middle East Internet (GP) S.à r.l., a également transféré son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

ECommerce Taxi Qatar S.C.Sp.

Référence de publication: 2015026588/14.

(150031022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Exelenz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 77.053.

Extrait du contrat de donation de parts sociales du 29 janvier 2015 entre:

M. Maximilian Hult,

Et

M. Alexander Hult, 73 Lansdowne road London W112LG England

Maximilian Hult donne irrévocablement à Alexander Hult qui les accepte 800 parts sociales avec effet au 29 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour EXELENZ S.à r.l.

Référence de publication: 2015026606/17.

(150030807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Bakri - Stempel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 2, rue Biergerkreiz.

R.C.S. Luxembourg B 13.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 17 févr 2015.

Référence de publication: 2015027218/10.

(150032297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Bif Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 126.884.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015027230/10.

(150031694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.272.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015027211/11.

(150031749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

BMT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 184.270.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 2 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015027236/11.

(150031811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Chancel Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.620.

Rectificatif du dépôt L 140102643 du 20/06/2014 remplace la première version

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALVA S.à r.l.

Référence de publication: 2015027274/12.

(150031080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 94.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015027150/11.

(150031449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Euronordic Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.747.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 13 février 2015 que:

- SG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de EURONORDIC FINANCIAL INVESTMENT S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015026604/13.

(150031030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Elutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.101.

Extrait des résolutions du gérant unique

En date du 17 décembre 2014, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015026579/14.

(150030670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Cartriz Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.280.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 12 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société CARTRIZ TRANSPORTS SARL avec siège social à L-4760 Pétange, 62 route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire M. Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2015026516/16.

(150031045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Axpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 147.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027201/10.

(150031848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Kakim S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.069.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2015

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 10 février 2015:

Que l'Administrateur Unique a nommé aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la société:

- Etude Alves et Martinot, 66 boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015026741/13.

(150030373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Liquid Nutrition S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 175.846.

- Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de domiciliation signée en date du 10 juillet 2013, avec la société Liquid Nutrition S.A. (RCS Luxembourg n° B175846), et ceci avec un effet immédiat, 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 Février 2015.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

D. PEIGNOIS / JH. DOUBET

Assistant Manager / Vice Président

Référence de publication: 2015026782/14.

(150030223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Liberty Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.013.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 10 décembre 2014 à 11h00

Décisions:

1. - Prendre acte de la démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

2. - Nommer, comme commissaire aux comptes de la Société, FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 1A, Romescht, Résidence Les Cerisiers n°2, L-7364 Bofferdange, dûment enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015026777/17.

(150030357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Argane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 33.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027182/9.

(150031869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 181.782.

Les comptes annuels pour la période allant du 15 Novembre 2013 au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027189/11.

(150032263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Candle LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 116.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Candle Luxco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2015027293/14.

(150032318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Residenset Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.928.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 18 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.
Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour la Société

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2015026927/20.

(150030977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Aureus IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 167.003.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seven of January.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

IP-Statelists GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung existing under the laws of Germany, having its registered office at Rehblöcken 19, 22359 Hamburg, Germany, registered with the trade register B of the Local Court (Amtsgericht) of Hamburg under number HBR 116290 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by its managing director Mr. Guido von Scheffer, professionally residing in Hamburg, Germany.

Such appearing party is the sole shareholder of AUREUS IP S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 167.003, incorporated pursuant to a deed of Maître Martin Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3rd April 2012, number 868. The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to amend the corporate object of the Company in order to allow the Company to act as partner or shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity. The Sole Shareholder decides to add the following wording into article 4 of the articles of association of the Company, in order that the Company may

- "act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity;
- carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

As a consequence thereof, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" Art. 4. Corporate Object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of IP rights and assets, it may also acquire securities notably licenses and patents of whatever origin; it may also acquire any forms of securities, licenses and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;
- take any measures and carry out any operations, including without limitation, commercial, financial, personal transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures;
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity;
- carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the articles of association of the Company in order to insert a clause that provides that in case the Company only has one shareholder, or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company can be governed by a sole director. As a consequence thereof, the Sole Shareholder decides to amend article 7.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" 7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director

until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term “sole director” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of directors” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole director”. The Directors need not to be shareholders. The directors are appointed by the general meeting of shareholders for an initial term of one year, subsequent terms may not exceed six years.

The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the directors.

The directors would form a board of directors. This board of directors shall be composed of Class A and Class B directors having different powers of signature.

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the directors.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation with effect as of 26 January 2015 of:

- Mrs. Karin Schintgen, residing at 55, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, as A and B director of the Company; and

- Mr. Jürgen Donicht, residing at 46, place Guillaume, L-1648 Luxembourg, as A and B director of the Company;

and to grant to the abovementioned directors full discharge for the exercise of their mandates, such discharge to be reiterated at the time of the approval of the accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2015.

The Sole Shareholder resolves not to appoint any new person to the board of directors of the Company, in order that the remaining A and B director:

Mr. Guido von Scheffer, residing at 19, Rehblöcken, D-22359 Hamburg, Germany,

is the Sole Director with effect as of 27 January 2015 for a duration of six years and until the Company will have more than one shareholder.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

IP-Statagists GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung constituée et existant selon les lois allemandes, ayant son siège social au Rehblöcken 19, 22359 Hambourg, Allemagne, immatriculée au registre de commerce B du tribunal de première instance de Hambourg sous le numéro HBR 116290 (l'«Actionnaire Unique»),

dûment représentée par son administrateur Monsieur Guido von Scheffer, résidant à Hambourg, Allemagne.

La comparante est l'actionnaire unique de AUREUS IP S.A. (la “Société”), une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.003, constituée selon acte reçu par Maître Martin Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 avril 2012, numéro 868. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère. L'Actionnaire Unique décide de rajouter la formulation suivante à l'article 4 des statuts de la Société de manière à ce que la Société puisse:

- agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère;

- exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

En conséquence, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- établir, gérer, développer et liquider un portefeuille de droits de propriété intellectuelle. Elle pourra acquérir toute forme de titres en particulier des licences et des brevets de toute origine, en vue d'acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, brevets, licences, de réaliser ceux-ci par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et d'accorder aux sociétés au sein desquelles la Société détient une participation et/ou à ses filiales, tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaire ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;
- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligation de toute nature;
- agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère;
- exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts de la Société afin d'insérer une clause prévoyant qu'au cas où la Société n'aurait qu'un seul actionnaire, ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être régie par un administrateur unique. En conséquence, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **7.1.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique». Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaire. Les administrateurs sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée fixée initialement à un an, pour tout mandat subséquent la durée du mandat ne pourra excéder six ans.

L'assemblée générale des actionnaires peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les administrateurs.

Les administrateurs constitueront un Conseil d'Administration. Ce Conseil d'Administration sera composé par des administrateurs de type A et des administrateurs de type B et chaque administrateur se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

L'assemblée générale des actionnaires fixera la rémunération ainsi que le terme et les conditions de nomination de chacun des administrateurs.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître la résignation avec effet au 26 janvier 2015 de:

- Mme. Karin Schintgen, demeurant au 55, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en tant qu'administrateur A et B de la Société; et

- M. Jürgen Donicht, demeurant au 46, place Guillaume, L-1648 Luxembourg, en tant qu'administrateur A et B de la Société;

et d'accorder aux administrateurs susmentionnés une décharge totale pour l'exercice de leurs mandats, cette décharge sera réitérée au moment de l'approbation des comptes de la Société à la fin de l'année sociale de la Société au 31 décembre 2015.

L'Actionnaire Unique décide de ne pas nommer de nouvelles personnes au conseil d'administration de la Société, de manière à ce que l'administrateur A et B restant:

M. Guido von Scheffer, demeurant au 19, Rehblöcken, D-22359 Hambourg, Allemagne, est l'Administrateur Unique avec effet du 27 janvier 2015 et pour une durée de six ans, et jusqu'à ce que la Société aura plus qu'un seul actionnaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guido von Scheffer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: DAC/2015/1851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 février 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015027196/179.

(150031189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.360,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

BODYCOTE JERSEY HOLDINGS LIMITED, a company existing and organized under the laws of Jersey, having its registered office at 13, Castle Street, JE4 5UT St. Helier, Jersey, Channel Islands and registered with Jersey trade and companies register under number 111197, here represented by Mrs. Marie CASANOVA, Jurist, professionally residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy issued under private signature.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration. The prenamed company is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 89.603, incorporated on 18 October 2002, by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 1708, on 29 November 2002 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

I. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of two thousand four hundred and eighty Euros (EUR 2,480.-) so as to raise it from its present amount of fourteen thousand eight hundred eighty Euros (EUR 14,880.-) to an amount of seventeen thousand three hundred sixty Euros (EUR 17,360.-) by the issue of one (1) new mandatory redeemable preferred share, having a nominal value of two thousand four hundred and eighty Euros (EUR 2,480.-), at a total subscription price of fifteen million Euros (EUR 15,000,000.-). Subscription of the sole (1) new mandatory redeemable preferred share by the Sole Shareholder, and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against BODYCOTE WAERMEBEHANDLUNG GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Buchwiesen 6, D-73061 Ebersbach, Germany, registered with the Court of Ulm under number HRB 532985.

II. Subsequent amendment of the first sentence of article 7 of the articles of association of the Company to read as follows to reflect the increase in capital:

“ **Art. 7.** The corporate capital is fixed at seventeen thousand three hundred sixty Euros (EUR 17,360.-) represented by five (5) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two (2) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") having a par value of two thousand four hundred eighty Euros (EUR 2,480.-) each fully paid up. (...)”

That the Sole Shareholder of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two thousand four hundred and eighty Euros (EUR 2,480.-) so as to raise it from its present amount of fourteen thousand eight hundred eighty Euros (EUR 14,880.-) to an amount of seventeen thousand three hundred sixty Euros (EUR 17,360.-) by the issue

of one (1) new mandatory redeemable preferred share, having a nominal value of two thousand four hundred and eighty Euros (EUR 2,480.-), at a total subscription price of fifteen million Euros (EUR 15,000,000.-).

Subscription and payment

Subscription of the sole (1) new mandatory redeemable preferred share by the Sole Shareholder, and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against BODYCOTE WAERMEBEHANDLUNG GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Buchwiesen 6, D-73061 Ebersbach, Germany, registered with the Court of Ulm under number HRB 532985.

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of fifteen million Euros (EUR 15,000,000.-) has been given by delivery of (i) a contribution certificate dated 12 December 2014 and issued by the Sole Shareholder, and (ii) a valuation certificate dated 16 December 2014 and issued by the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder subsequently resolved to amend the first sentence of article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 7.** The corporate capital is fixed at seventeen thousand three hundred sixty Euros (EUR 17,360.-) represented by five (5) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and two (2) mandatory redeemable preferred shares (“MRPS”) having a par value of two thousand four hundred eighty Euros (EUR 2,480.-) each fully paid up. (...)”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu,

BODYCOTE JERSEY HOLDINGS LIMITED, une société existante et organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 13, Castle Street, JE4 5UT St. Helier, Jersey, Channel Islands, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 111197, représentée par Mme. Marie CASANOVA, juriste, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société susvisée est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.603, constituée par acte daté du 18 octobre 2002, reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1708 le 29 novembre 2002 (la «Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

I. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux mille quatre cent quatre-vingt Euros (EUR 2.480,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille huit cent quatre-vingt Euros (EUR 14.880,-) au montant de dix sept mille trois cent soixante Euros (EUR 17.360,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part préférentielle avec obligation de rachat d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt Euros (EUR 2.480,-) à un montant total de souscription de quinze millions Euros (EUR 15,000,000,-)

Souscription de l'unique part préférentielle avec obligation de rachat par l'Associé Unique et paiement de la part préférentielle avec obligation de rachat et de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par l'Associé Unique à l'encontre de BODYCOTE WAERMEBEHANDLUNG GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois applicables en Allemagne, ayant son siège social au Buchwiesen 6, D-73061 Ebersbach, Allemagne, immatriculée auprès du tribunal de Ulm sous le numéro HRB 532985.

II. Modification subséquente de la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille trois cent soixante Euros (EUR 17.360,-) représenté par cinq (5) parts sociales ordinaires («Parts Sociales Ordinaires») et deux (2) parts préférentielles avec obligation de rachat

(«MRPS») ayant une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt Euros (EUR 2.480,-) chacune entièrement libérées».

Les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille quatre cent quatre-vingt Euros (EUR 2.480,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille huit cent quatre-vingt Euros (EUR 14.880,-) au montant de dix-sept mille trois cent soixante Euros (EUR 17.360,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part préférentielle avec obligation de rachat d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt Euros (EUR 2.480,-) à un montant total de souscription de quinze millions Euros (EUR 15.000.000,-).

Souscription et paiement

Souscription de la (1) nouvelle part préférentielle avec obligation de rachat par l'Associé Unique et paiement de la prime d'émission attachée à l'unique nouvelle part sociale ordinaire émise par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par l'Associé Unique à l'encontre de BODYCOTE WAERMEBEHANDLUNG GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois applicables en Allemagne, ayant son siège social au Buchwiesen 6, D-73061 Ebersbach, Allemagne, immatriculée auprès du tribunal de Ulm sous le numéro HRB 532985..

La preuve de l'existence et de valeur de l'apport d'un montant de quinze millions d'Euros (EUR 15.000.000,-) a été apportée par une délivrance d'un (i) certificat d'apport daté 12 décembre 2014 et émis par l'Associé Unique, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 16 décembre 2014 et émis par la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a, de manière subséquente, décidé de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de Société comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille trois cent soixante Euros (EUR 17.360,-) représenté par cinq (5) parts sociales ordinaires («Parts Sociales Ordinaires») et deux (2) parts préférentielles avec obligation de rachat («MRPS») ayant une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt Euros (EUR 2.480,-) chacune entièrement libérées».

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Casanova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027238/134.

(150031746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Engelwood Global Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. PVML Trust Services).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 191.261.

In the year two thousand and fifteen, the sixteenth of January.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of PVML Trust Services (the «Company»), a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 59 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 8 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3545 on 25 November 2014 and registered in the Luxembourg Company Register under section B number 191261.

The Meeting is opened with Mr Marc Libouton, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Adrien Coulombel, with professional address in Luxembourg and as scrutineer Mr Jean-Pierre Verlainé with professional address in Luxembourg.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It appears from the said attendance-list that all the one hundred (100) shares issued by the Company are present or represented at the meeting, and that the shareholders have been duly informed about the agenda before this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is the following:

(A) Change of the corporate name of the Company from “PVML Trust Services” to “Engelwood Global Services”;

(B) Transfer of the registered office of the Company to 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg with immediate effect;

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the corporate name of the Company from “PVML Trust Services” to “Engelwood Global Services”.

As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 4. Denomination. “The Company will have the denomination «Engelwood Global Services».”

Second resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company to 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with immediate effect.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le seizième jour du mois de janvier.

Par devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de PVML Trust Services (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 59 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire Carlo Wersandt ayant résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 8 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°3545 du 25 novembre 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 191261.

L’assemblée a été présidée par Monsieur Marc Libouton, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Monsieur Adrien Coulombel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Verlainé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Il ressort de la liste de présence que toutes les cent (100) Parts Sociales émises dans la Société étaient représentées à l’assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l’ordre du jour de sorte que l’assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l’ordre du jour.

2. Les points sur lesquelles des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

(A) Changement de la dénomination de la société de “PVML Trust Services” à “Engelwood Global Services”;

(B) Transfert du siège social de la Société au 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat;

Après approbation de ce qui précède par les parties comparantes, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de changer la dénomination de la Société de "PVML Trust Services" à "Engelwood Global Services".

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Dénomination. «La Société aura la dénomination «Engelwood Global Services».»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de transférer le siège social de la société au 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et qui parle l'Anglais, confirme par la présente qu'à la requête des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la requête de ces mêmes personnes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LIBOUTON, A. COULOMBEL, J.P. VERLAINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1704. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015026918/89.

(150030210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Andreasen Accounting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9744 Deiffelt, 38A, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 194.572.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le onzième jour de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jeppe G. ANDREASEN, né le 14 avril 1956 à Hillerød (Danemark), demeurant à L-9744 Deiffelt, 38 A, Maison;
- Monsieur Benjamin L. ANDREASEN, né le 20 avril 1982 à Hillerød (Danemark), demeurant à L-9745 Doennange, 78A, Maison.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession de comptable, à savoir, mais pas exclusivement, l'organisation de la comptabilité et le conseil en cette matière, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction et la publication des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière, la fiscalité avec tous les travaux connexes et accessoires, le conseil en fiscalité et en matière de sociétés ainsi que le secrétariat y afférent.

Elle pourra également effectuer toutes prestations de services administratifs à l'exclusion de toute activité rentrant dans les professions d'expert-comptable.

La Société a en outre pour objet le conseil économique.

La société a pour objet l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles, tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Andreasen Accounting Services S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Wintrange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jeppe G. ANDREASEN, pré-qualifié, Cinquante parts	50 parts
- Monsieur Benjamin L. ANDREASEN, pré-qualifié, Cinquante parts	<u>50 parts</u>
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jeppe G. ANDREASEN, né le 14 avril 1956 à Hillerød (Danemark), demeurant à L-9744 Deiffelt, 38 A, Maison;
- 3.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée
 - Monsieur Benjamin L. ANDREASEN, né le 20 avril 1982 à Hillerød (Danemark), demeurant à L-9745 Doennange, 78A, Maison.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9744 Deiffelt, 38A, Maison.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. G. ANDREASEN, B. L. ANDREASEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: DAC/2015/2714. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027140/172.

(150031939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Alpha Trains TWN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 194.560.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of December,

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alpha Trains Development No. 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand euros (EUR 20,000), having its registered office at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After having been signed ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Alpha Trains TWN S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5. The Company may also:

(a) buy, sell, take on lease or hire, lease or hire out, otherwise dispose of and generally deal in, and carry on business as proprietor of, plant, machinery, equipment, components, furnishings, parts, tools, accessories, goods and materials, electronic and electrical apparatus and appliances of every kind and description, vehicles and vessels of every kind and description (including, but not limited to, railway rolling stock), on any terms whatsoever; and

(b) manufacture, install, insure, repair, maintain, replace, modify, test and carry out experiments on any plant, machinery, equipment, apparatus, appliances, vehicles and vessels belonging to the Company or any other person and enter into arrangements with companies, firms and persons for promoting, increasing and facilitating the purchase, sale, lease or hire or other disposition of and manufacture, installation, insurance, upkeep, maintenance, replacement, modification, testing of and carrying out of experiments on the same and finance, subsidise or assist in any such transactions.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. Where the Company is managed by more than two managers, the majority of the managers shall be Luxembourg residents, but otherwise at least one of the managers shall be a Luxembourg resident.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and a sole class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required by the Company's corporate interest or at the request of any one manager, at the place located in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the convening notice. Any resolutions taken at a meeting of the Board that is neither held in, nor initiated from, the Grand Duchy of Luxembourg shall not be valid.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and a sole class B manager, at least one (1) class A manager and the sole class B manager vote in favour of the resolutions. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other similar means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed valid and equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting to the extent that such conference by telephone, video or other means of communication is initiated from Luxembourg and that no manager is located in the United Kingdom, the Federal Republic of Germany or the Kingdom of Belgium while participating in such conference by telephone, video or other means of communication.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and the sole class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature(s) of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Corporate files, material contracts, and documents such as accounting records and financial documents must be issued, signed, and kept by the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Jan Vanhoutte, born on 31 March 1976 in Hanau, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class A Manager of the Company; and

Shaun Mills, born on 18 June 1959 in Leigh, England, with professional address at 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, as class B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is located at 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de décembre,

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alpha Trains Development No 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000), dont le siège social se situe 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

représenté ici par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Alpha Trains TWN S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et d'émissions d'instruments de dettes ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments prévus pour sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toute transaction concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société peut également:

(i) acquérir, vendre, prendre en location ou à bail, donner en location ou à bail, disposer autrement et de manière générale exercer le commerce en tant que propriétaire de matériels industriels, machines, équipement, composants, fournitures, pièces, outils, accessoires, marchandises et matériels, appareils électriques et électroniques et applications de toutes sorte et description, véhicules et vaisseaux de toute sorte et description (y compris mais non limité au le matériel roulant ferroviaire), quelles qu'en soient les conditions; et

(ii) fabriquer, installer, assurer, réparer, entretenir, remplacer, modifier, tester, et faire des expériences sur tout matériels industriels, machine, équipement, appareil, applications, véhicules et vaisseaux appartenant à la Société ou à toute autre personne et conclure des arrangements avec des sociétés, entreprises et personnes pour promouvoir, augmenter et faciliter l'acquisition, la vente, la location ou la location à bail, ou toute autre disposition, et fabriquer, installer, assurer, améliorer, entretenir, remplacer, modifier, tester et faire des expériences sur ceux-ci et financer, subventionner ou prêter assistante dans toute transaction de cette nature.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Lorsque la Société est gérée par plus de deux gérants, la majorité des gérants sera résident luxembourgeois mais dans les autres cas, au moins un gérant sera résident luxembourgeois.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige ou à la demande d'un gérant au lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Toute décision prise lors d'une réunion du Conseil qui n'est ni tenue ni initiée à partir du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un seul gérant de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et l'unique gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue dans la mesure où cette conférence téléphonique ou visioconférence ou autre moyen de communication est initiée depuis Luxembourg et qu'aucun gérant ne se trouve au Royaume-Uni, en République Fédérale d'Allemagne ou au Royaume de Belgique quand il participe à cette conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et du gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 15. Affectation des bénéfiques.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés (le cas échéant), augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par cette distribution de dividende, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les documents sociaux, les contrats importants et les documents tels que les données comptables et les documents financiers sont émis, signés et conservés par la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société..

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500 euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Jan Vanhoutte, né le 31 mars 1976 à Hanau, Allemagne, dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme Gérant de classe A de la Société; et

Shaun Mills, né le 18 juin 1959 à Leigh, Angleterre, dont l'adresse professionnelle se situe au 93, Neusser Straße, D-50670 Cologne, comme Gérant de classe B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027137/525.

(150031532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Antelope Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.548.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Antelope Midco 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a paid up share capital of forty thousand Euro (EUR 40,000), having its registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form and Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "Antelope Holdco S.A." (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director, or as the case may be, the Board of Directors. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director, or as the case may be, the Board of Directors. Where the sole director or the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in their sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other

manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may raise funds especially through borrowing in any form whatsoever. It may issue notes, certificates, bonds (obligations) and debentures and any (other) kind of debt and/or equity securities, convertible or not. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs, and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

3.5. The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's subscribed corporate share capital is set at thirty-six thousand Euro (EUR 36,000), represented by thirty-six thousand (36,000) shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1), all fully subscribed and entirely paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up (i) a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred and (ii) other reserve accounts. The amount of the premium and/or other reserve account(s) may be used notably to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders without issuing shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the Law and these Articles.

Art. 6. Shares and Shareholders.

6.1. The shares are and will remain in registered form.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.7. The Company may have one or several shareholder(s).

Art. 7. Board of Directors.

7.1. Subject to article 7.2 below, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company (the Board of Directors).

7.2. To the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder may however decide that the Company shall be managed by a sole director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.3. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. The shareholders of the Company shall also notably determine the number of directors (subject to article 7.2 above) and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his/her mandate, he/she shall be deemed to be elected for six (6) years from the date of his/her election. A director may be removed without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.4. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his/her duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

7.6. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A director(s) and one or several class B director(s).

Art. 8. Powers of the Board of Directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders of the Company fall within the competence of the sole director or, as the case may be, the Board of Directors, which is vested with the broadest powers to perform all management functions including but not limited to all acts or administration and disposition in the Company's interest, and which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the sole director or, as the case may be, by the Board of Directors, or in accordance with article 10 of the Articles.

8.3. The sole director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the Board of Directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board of Directors must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

9.4. No such written notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.5. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his/her proxy. A director may also appoint another director as his/her proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, and if at least one class A director and one class B director are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) and one or several class B director(s).

9.7. Resolutions of the Board of Directors are validly taken by a majority of the votes cast, and under the condition that at least one class A director and one class B director vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) and one or several class B director(s). In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.8. Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.9. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.10. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the Board of Directors, such director shall make known to the Board of Directors such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a sole director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.11. The provisions of article 9.10 of these Articles do not apply when the decisions of the sole director or of the Board of Directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.12. In case there is only one director, the resolutions passed by the sole director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the sole director.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole director, or, in case the Company is managed by a Board of Directors, by the joint signatures of any two (2) directors of the Company. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director (s) and one or several class B director(s), the Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A director and one class B director, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole director, or, in case the Company is managed by a Board of Directors, by the Board of Directors within the limits of such power.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties in all matters by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three (3) boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half (50%) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 14. Financial Year and Annual general meeting.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole director or, as the case may be, the Board of Directors must prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

14.3. The sole director or, as the case may be, the Board of Directors shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Monday of June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will notably determine their number and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the sole director, or as the case may be, the Board of Directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the sole director or the Board of Directors.

16.4. The sole director, or as the case may be, the Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 18. Reference to the Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

The first annual general meeting of the shareholders shall be held in 2016.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party, Antelope Midco 2 S.à r.l., duly represented, declares to subscribe for all the thirty-six thousand (36,000) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the total share capital of the Company.

All the thirty-six thousand (36,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-six thousand Euro (EUR 36,000) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,700.- euro.

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolved to set at four (4) the number of directors of the Company and further resolved to appoint the following persons as directors of the Company for a period of six (6) years:

Class A Directors:

- Geoffrey Limpach, born on 11 April 1983 in Arlon (Belgium), residing professionally at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and

- Geoffrey Henry, born on 5 May 1972 in Chenée (Belgium), residing professionally at 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Class B Directors:

- François Pfister, born on 25 October 1961 in Uccle (Belgium), residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Savvas Savvidis, born on 27 June 1979 at Egkomi (Cyprus), residing professionally at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom.

2. The sole shareholder of the Company resolved to establish the registered office of the Company at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. The sole shareholder of the Company resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

- Deloitte Audit, with address at 560 rue de Neudorf, B.P. 1173, L-1011 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Antelope Midco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000), ayant son siège social au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "Antelope Holdco S.A." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présent statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration. Lorsque l'administrateur unique ou le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à leur seule discrétion, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations dans, ou l'acquisition, la détention et la cession, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, certificats, obligations et emprunts obligataires et tous (autres) titres représentatifs de dettes et/ou valeurs de participation, convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

3.5. Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financiers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, il peut être établi (i) un compte de prime d'émission auquel toutes les primes d'émission payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées et (ii) d'autres comptes de réserves. L'avoir de ce compte de primes d'émission et/ou autre(s) compte(s) de réserves peut être utilisé notamment pour effectuer le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.4. La Société peut, notamment, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'actionnaires sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des actionnaires sous réserve de la Loi et aux présents Statuts.

Art. 6. Actions et Actionnaires.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.7. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1. Sous réserve de l'article 7.2 ci-dessous, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société (le Conseil d'Administration).

7.2. Dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique peut cependant décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.3. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans et seront rééligibles. Les actionnaires de la Société détermineront notamment également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.2 ci-dessus) et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six (6) ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.4. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.5. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

7.6. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires de la Société sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer toutes les fonctions de gestion y compris, mais ne se limitant pas à, tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société, et qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration ou conformément à l'article 10 des Statuts.

8.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le Conseil d'Administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil d'Administration doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président du Conseil d'Administration ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et si au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B sont présents ou représentés si l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B.

9.7. Les décisions du Conseil d'Administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées, et à la condition qu'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B aient voté en faveur desdites résolutions si l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président ne sera pas prépondérant. Les résolutions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.8. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.9. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.10. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le Conseil d'Administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au Conseil d'Administration son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.11. Les dispositions de l'article 9.10 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.12. Dans le cas où il n'y a qu'un administrateur, les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs de la Société. Cependant, si l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été délégué par l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par le Conseil d'Administration, dans les limites d'un tel pouvoir.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires dans les présents Statuts.

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son/sa mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois (3) cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires

par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié (50%) au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera notamment leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le Conseil d'Administration.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Art. 18. Référence à la Loi. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue en 2016.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, Antelope Midco 2 S.à r.l., dûment représentée, déclare souscrire aux trente-six mille (36.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les trente-six mille (36.000) actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-six mille euros (EUR 36.000) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.700 euros.

Résolutions de l'actionnaire unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'actionnaire unique de la Société a décidé de fixer à quatre (4) le nombre d'administrateurs de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

Administrateurs de Classe A:

- Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Administrateurs de Classe B:

- François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Savvas Savvidis, né le 27 juin 1979 at Egkomi (Chypre), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni.

2. L'actionnaire unique de la Société a décidé d'établir le siège social de la Société au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. L'actionnaire unique de la Société a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016:

- Deloitte Audit, ayant pour adresse 560 rue de Neudorf, B.P. 1173, L-1011 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027141/653.

(150031282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Hair Connection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 71, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 33.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027542/10.

(150031452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Salomon Werner Hab Privée Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.243.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 février 2015 à Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration que:

- 1) Le conseil accepte la démission de Monsieur Vivian CALLAY de son mandat d'administrateur de la Société.
- 2) Cooptation d'un nouvel administrateur: Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie), résident professionnellement à 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026258/16.

(150029805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

**CPIPG Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. Endurance Asset S.à r.l.).**

Siège social: L-2661 Capellen, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 110.782.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of the Czech Republic "Czech Property Investments, A.S.", having its registered office in CZ-110 00 Prague 1, Václavské nám sti 1601/47 (Czech Republic), registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague, section B, File No 42716161,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE ASSET S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 110782, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary the residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on the September 7, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 89 of January 13, 2006,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the officiating notary, on June 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1819 of August 9, 2011;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the corporate denomination from "ENDURANCE ASSET S.à r.l." into "CPIPG Management" and to subsequently amend article 1 of the Articles, in order to give it the following wording:

“ **Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name of “CPIPG Management”, (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).”

Second resolution

The Sole Partner decides to change the financial year of the Company, so that it shall henceforth run from January 1st of each year to December 31st of the same year and to subsequently amend the first paragraph of article 17 of the Articles in order to give it the following wording:

“ **Art. 17. Business Year.** The Company’s financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.”

Third resolution

The Sole Partner states that the current financial year, started on October 1st, 2014, will end on December 31st, 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifteen Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de la République Tchèque “Czech Property Investments, A.S.”, ayant son siège social à CZ-110 00 Prague 1, Václavské nám sti 1601/47 (République Tchèque), inscrite au Commercial Register conservé au Municipal Court de Prague, section B, numéro document 42716161,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

- Que la société à responsabilité limitée “ENDURANCE ASSET S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110782, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 13 janvier 2006,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1819 du 9 août 2011;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu’elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de “ENDURANCE ASSET S.à r.l.” en “CPIPG Management” et de modifier subséquemment l’article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “CPIPG Management”, (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).”

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 17 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 17. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.”

Troisième résolution

L'Associé Unique constate que l'année sociale en cours, ayant débuté le 1^{er} octobre 2014, se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quinze euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 février 2015. 2LAC/2015/2604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015027446/106.

(150032160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Dina Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 194.561.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Adina STAN, serveuse, née le 2 mars 1988 à Roman (Roumanie), demeurant à L-1611 Luxembourg, 21, avenue de la Gare.

Laquelle comparant ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de Dina Bar S.à r.l..

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du/des gérant(s).

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (3) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros, chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé(e) unique ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées par Madame Adina STAN, préqualifiée.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante qualifiée ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Johann HECKEL, né à Bourbon-l'Archambault (France) le 5 mai 1969, demeurant à L-1953 Luxembourg, 46, rue Abbé François Lascombes, gérant technique;

- Madame Adina STAN, préqualifiée, gérant administratif;

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stan, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3567. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027363/95.

(150031552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.306.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 141602, being the sole shareholder of the Company,

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, or any private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) represented by seven hundred and fifty (750) shares of twenty Pound Sterling (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 176306, incorporated by notarial deed enacted on March 21, 2013 by and before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") under number 1269, on May 29, 2013 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

That BRE/Management 5 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Com-

panies Register (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”) under number B 151600, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company’s assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company’s claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company’s sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141602,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, ou toute autre employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling (15.000 GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, de vingt Livres Sterling (20 GBP) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176306 constituée par acte notarié en date du 21 mars 2013 par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1269 en date du 29 mai 2013 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 5 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151600, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggèrera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/557. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027244/171.

(150031945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Henderson Diversified Growth, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue du Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.372.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 2 février 2015.

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016:

Jeremy Vickerstaff

2 Rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

Martin Sabey

2 Rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

Nicolas Toby Hiscock

2 Rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

2. Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Numéro d'immatriculation: B 65477

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Siège social de la personne morale:

2, rue Gerhard Mercator

L-1014 Luxembourg

Référence de publication: 2015026679/28.

(150030673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.
